



DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA - CANADA

N° 71/7

L'AIDE EXTÉRIEURE: LES PRIORITÉS DU CANADA

Déclaration du président de l'Agence canadienne de développement international, M. Paul Gérin-Lajoie, devant le sous-comité de l'aide au développement international du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de la Chambre des communes, le 4 février 1971.

...Mon prédécesseur est déjà venu témoigner devant le Comité et il a parlé en détail des événements des 20 derniers mois mettant l'ACDI en cause. Avant la fin de la séance d'aujourd'hui, je donnerai aux membres du Comité un appendice qui a été rédigé avec l'aide de mes hauts fonctionnaires et dans lequel figurent les points saillants de l'activité de l'ACDI en 1970. Aujourd'hui je me tournerai vers l'avenir et vers le défi qui nous est dévolu. Étant donné que nous sommes au début de la seconde Décennie du développement international, je trouve qu'il convient particulièrement de regarder, de considérer mon poste à l'ACDI comme un nouveau défi. En même temps, j'essaierai de déterminer les objectifs fondamentaux de l'ACDI dans le cadre des déclarations établies dans la révision de la politique étrangère. Le Parlement, le sous-comité et le Comité permanent ont précisé ces déclarations faites l'année dernière.

Quand je parle de défis nouveaux, on voudra bien comprendre dans quel sens j'en fais moi-même une affaire personnelle. Il s'agit, en réalité, d'un objectif collectivement assumé par toute la Direction et par l'ensemble du personnel de l'ACDI, sous l'autorité, bien sûr, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du Cabinet et du Parlement. Mais, assurément, il m'incombe au premier chef d'assumer cet objectif de la façon la plus manifeste possible et de m'identifier, en quelque sorte, avec les défis nouveaux du développement international.

Venons-en donc à ces défis et aux priorités qui me paraissent en résulter pour l'action de l'ACDI. Voici tout d'abord cinq de ces grandes priorités:

1. Tenir compte davantage des incidences locales et sociales de notre aide.
2. Mettre davantage l'accent sur l'aide multilatérale et collaborer aux initiatives internationales qui visent à rendre les conditions de l'aide plus libérales.